

Rapport des Commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre au bénéfice de membres du personnel salarié et de mandataires sociaux de la société et ses filiales

Patrimoine et Commerce

Société en Commandite par Actions
au capital de 151 028 930 €
45 avenue George Mandel
75116 Paris

Assemblée Générale Mixte du 13 juin 2024
28^{ème} résolution

Grant Thornton

Commissaire aux comptes
29 rue du Pont
92200 Neuilly-sur-Seine

Avvens Paris- A4 Partners

Commissaire aux comptes
66 avenue des Champs Elysées
75008 Paris

Rapport des Commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre au bénéfice de membres du personnel salarié et de mandataires sociaux de la société et ses filiales

Patrimoine et Commerce

Assemblée Générale Mixte du 13 juin 2024

28^{ème} résolution

A l'attention des actionnaires de la société Patrimoine et Commerce,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution gratuites d'actions de la société existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et de mandataires sociaux de votre société et des sociétés liées à celle-ci, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le nombre total des actions existantes ou à émettre ne pourra donner droit à l'attribution ou à la création d'un nombre d'actions supérieur à 5,50% du capital social sur une base totalement diluée.

La Gérance vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer la compétence, pour une durée de 38 mois, pour l'autoriser à l'attribution gratuites d'actions existantes ou à émettre.

Il lui appartient d'établir un rapport sur cette opération à laquelle elle souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la

doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport de la Gérance s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport de la Gérance portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 17 mai 2024

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton

Membre français de Grant Thornton International

A4 Partners

Membre de Crowe Global

Amandine Huot-Chailleux

Amandine Huot-Chailleux



Pascal Blandin